

## Bulletin d'adhésion 2020

à retourner signé et daté par courrier ou par mail ou remis en main propre, avec votre règlement

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<b>NOM</b> <i>(du signataire pour les personnes morales)</i>	<b>Prénom</b>
<b>NOM ET RAISON SOCIALE</b> <i>(pour les personnes morales)</i>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Code postal :</b>	<b>Ville :</b>	<b>Tel fixe :</b>
<b>Mail :</b>		<b>Tel portable :</b>

Renseignements facultatifs (profession ou études, vocation de l'association, raison de s'impliquer) :

**Retour d'image est un association d'intérêt général pouvant délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et membres afin qu'ils puissent bénéficier d'un crédit d'impôt.**

**Membre actif / Membre correspondant :**

- personnes physiques : **15 €**  
 - personnes morales : **30 €**

**Cotisations de soutien**

- Personnes physiques à partir de 15 €. Montant choisi : \_\_\_\_\_ €  
 Membre bienfaiteur, à partir de 50 €. Montant choisi : \_\_\_\_\_ €  
 Personnes morales (entreprises ou associations), à partir de 50 €. Montant choisi : \_\_\_\_\_ €

**Autres adhésions :**

- Membre bénévole dispensé de cotisation  
 Membre d'honneur dispensé de cotisation

**Mode de règlement choisi :**

- Chèque à l'ordre de *Retour d'image*  
 Espèce  
 Virement – IBAN : FR76 3000 3033 1000 0504 2071 021 - BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Remis en main propre ou à retourner par mail [adm.retourdimage@gmail.com](mailto:adm.retourdimage@gmail.com), ou par courrier : **17 rue Lacharrière 75011 Paris.**

Date :  
Signature :

## Pourquoi adhérer à **Retour d'image** ?

→ **Pour les PERSONNES PHYSIQUES**, devenir membre permet de recevoir une information régulière sur les actions de l'association (documentation écrite et catalogue par courrier postal) et de bénéficier d'invitations aux séances d'ouverture de festivals et à certaines séances spéciales. Il y a quatre types d'adhésion :

-Le **MEMBRE ACTIF** peut participer à des séances de visionnage en vue de programmations, préparations de débats, conception de nouveaux projets etc... Cette possibilité est prévue pour les étudiants en cinéma touchés ou non par le handicap, pour les intervenants en cinéma et pour tout professionnel motivé pour s'impliquer dans une action de réflexion sur le handicap au cinéma. Afin que nous puissions les connaître, nous invitons ceux qui le souhaitent à nous adresser leur CV et à préciser sur le bulletin d'adhésion leurs motivations (ligne prévue à cet effet ou sur papier libre à joindre à l'adhésion).

-Le **MEMBRE BÉNÉVOLE** est recruté en fonction des services qu'il accepte de rendre sans contrepartie financière à l'association. Il bénéficie d'une dispense de cotisation, mais n'a pas le droit de vote à l'AG ni la possibilité de se présenter au Conseil d'administration.

-Une personne physique dont les compétences professionnelles sont avérées peut devenir **MEMBRE CORRESPONDANT** de sa ville, son département ou sa région dans la mesure où il/elle travaille concrètement avec Retour d'image sur les actions culturelles d'un territoire donné. La condition d'admission est l'agrément par le bureau et un engagement mutuel à collaborer sur des actions en partenariat.

-Enfin, une personne physique peut choisir de devenir **MEMBRE DE SOUTIEN** ou **MEMBRE BIENFAITEUR** (voir montant sur le document d'adhésion). Si son soutien est un don manuel sans adhésion, il n'ouvre pas le droit de vote à l'assemblée générale.

→ **Pour les PERSONNES MORALES**, il y a trois types d'adhésions :

-Une association, une fondation, un organisme public ou une entreprise peut adhérer afin de devenir **MEMBRE ACTIF** sous réserve d'acceptation de sa candidature par le bureau. Ce type d'adhésion est réservé aux organismes qui souhaitent s'impliquer dans le fonctionnement de l'association Retour d'image et engager un échange de savoir faire désintéressé avec celle-ci. Cela implique une activité en commun.

-Organismes privés, publics et associations peuvent devenir **MEMBRES DE SOUTIEN**, sans droit de vote à l'AG, et aider ainsi Retour d'image à mener à bien des projets dont leurs salariés ou adhérents pourront ensuite bénéficier : festivals, ateliers, séances spéciales...

-Une personne morale peut également être invitée par le Bureau de Retour d'image à devenir **MEMBRE CORRESPONDANT** : cette possibilité est offerte aux festivals de cinéma partenaires à l'étranger et aux associations françaises dont la vocation est la programmation.